

Assurances du personnel attractives

Afin que vous et vos collaborateurs payiez moins de primes

Un rôle important des FMH Insurance Services est de négocier des conditions spéciales auprès des assurances pour le compte de l'association des médecins. Votre statut d'employeur vous oblige à assurer votre personnel. Ayant analysé un grand nombre d'offres, nous avons réussi à négocier un contrat-cadre attractif avec la Visana.

Assurance-accidents obligatoire (LAA)

Depuis bien deux ans déjà, les primes LAA ne se basent plus sur le tarif unique de l'Association Suisse d'Assurances mais sont fixées par les diverses sociétés elles-mêmes. Nombre d'assureurs n'ont à ce jour pas encore adapté leur taux de primes, ainsi une comparaison avec notre offre s'impose:

	Notre prime en % du salaire	Répartition
Accident prof.	0,088 %	100 % employeur
Accident non-prof.	1,132 %	100 % employé (en règle générale)

IJM – Assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie

Selon le code des obligations, vous êtes dans l'obligation de continuer à verser le salaire à vos employés en cas d'incapacité de gain durant une période déterminée (selon la durée du contrat de travail). L'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie vous permettrait de transférer ce risque sur un assureur. De plus, vos employés profiteraient ainsi d'une meilleure solution de prévoyance que celle fournie par les prestations légales minimales. Ce cas de figure peut parfois également présenter de grandes variations dans les taux de primes des différentes sociétés d'assurance:

Délai d'attente	Notre prime en % du salaire	Répartition
14 jours	1,21 %	en règle générale 50 % employeur et 50 % employé
30 jours	0,74 %	
60 jours	0,43 %	



Talon réponse

Prière d'envoyer ou de faxer au: 031 959 50 10

Prénom / Nom _____

Adresse _____

NPA / Lieu _____

Date de naissance _____

Téléphone privé / cabinet _____

Atteignable le plus facilement (heure) _____

Adresse e-mail _____

- Veillez vérifier mes assurances et me faire parvenir une offre comparative.**
(Merci de nous annexer une copie de vos polices d'assurance actuelles.)
- Je désire un conseil personnalisé.**
Prière de m'appeler.
- Je m'intéresse à:**
- 3^e pilier lié a Caisse de pension LPP
 Planification financière Responsabilité civile prof.
 Planification de la retraite Assurance protection juridique



FMH INSURANCE
SERVICES

Roth Gygax & Partner AG ■ Service de coordination
 Moosstrasse 2 ■ 3073 Gümligen
 Téléphone 031 959 50 00 ■ Fax 031 959 50 10
 mail@fmhinsurance.ch ■ www.fmhinsurance.ch